

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2006	159
TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2007	159
PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT	159
EXAMEN DU BUDGET 2007	160
SERVICE DE TRADUCTION SIMULTANÉE POUR LE SCIC	161
RÉSEAU DE CONNEXION SANS FIL	161
FONDS DE RÉSERVE	161
SALAIRES DES CADRES	162
BUDGET DE 2008	162
Avis d'autres comités	162
FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ..	163
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	163
Calendrier des contributions	163
Traitement des contributions tardives	164
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2009	164
FONDS DU SDC	164
AUTRES QUESTIONS	164
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2008 ET 2009	165
ADOPTION DU RAPPORT	165
CLÔTURE DE LA RÉUNION	165
APPENDICE I : Ordre du jour	166
APPENDICE II : Examen du budget 2007, budget 2008 et prévisions budgétaires 2009	167
APPENDICE III : Contributions des Membres pour 2008	168

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

La Commission a renvoyé la question 3 (Finances et administration) de son ordre du jour (CCAMLR-XXVI/1, appendice A) au SCAF. L'ordre du jour du Comité est adopté (appendice I).

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2006

2. Le Comité note qu'un audit partiel a été réalisé sur les états financiers de 2006. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-respect du Règlement financier ou des Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXVI/3.**

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2007

3. Le Comité note qu'en 1994, la Commission avait décidé qu'un audit intégral devrait être effectué en moyenne tous les deux ans. En 1995, elle décidait d'en faire réaliser un au moins tous les trois ans (CCAMLR-XIV, paragraphe 3.6). Un audit intégral a été réalisé en 2003 et en 2004 et un audit partiel l'a été en 2005 et 2006. Le Comité **recommande à la Commission d'exiger un audit intégral des états financiers de 2007, ainsi qu'il en a été décidé en 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.3).**

PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT

4. Le secrétaire exécutif présente son rapport (résumé dans CCAMLR-XXVI/6). Le Comité rappelle que ce rapport constitue un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif. Le rapport fait plus particulièrement référence à des questions liées au Plan stratégique et au personnel du secrétariat. Le secrétaire exécutif avise que les principales activités du secrétariat, exécutées aux termes du Plan stratégique, portent sur les tâches diverses, complexes et considérables identifiées par la Commission et le Comité scientifique.

5. Le Comité note également les diverses questions mises en lumière dans le rapport et dont une liste figure à la fin de CCAMLR-XXVI/6. Notamment, les questions suivantes ont été soulignées.

6. Le Comité **recommande de charger le secrétaire exécutif de procéder en 2008 à une révision des fonctions du secrétariat liées à la gestion des données et aux affaires scientifiques, dès la prise de fonctions du nouveau directeur scientifique et après une période d'adaptation adéquate (CCAMLR-XXVI/6, paragraphes 10 à 12).**

7. Le Comité note, par ailleurs, la charge importante et croissante de travail du secrétariat (CCAMLR-XXVI/6, paragraphes 54 à 61, appendices I et II). À cet égard, il indique à la

Commission que, puisque les tâches du secrétariat s'accroissent en complexité et en volume, il serait peut-être nécessaire d'évaluer les niveaux de personnel du secrétariat et le financement de manière stratégique, et d'établir l'ordre de priorité des tâches. Cette question sera à nouveau examinée, notamment en cas de nécessité de prioritarisation des tâches, et examinée à CCAMLR-XXVII.

8. Le Comité approuve une proposition du secrétariat selon laquelle la Responsable de la conformité bénéficierait d'un *programme de développement professionnel du secrétariat* en se rendant dans diverses ORGP (à savoir, l'OPANO et la CPANE en 2008 (CCAMLR-XXVI/9)). Elle pourrait alors également se rendre à une réunion du réseau de surveillance et de contrôle en Norvège, à laquelle elle a été invitée. Le Comité doute que la Responsable de la conformité puisse tirer avantage de ses visites à l'OPANO et à la CPANE en raison des différences entre la CCAMLR et ces organisations. De même, elle relèverait du secrétaire exécutif, conformément à l'autorité désignée, en vertu des règles de coopération internationale à laquelle participe le secrétariat (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.14 et annexe 4, paragraphes 11 et 12 ; CCAMLR-XXV, paragraphe 3.6).

9. Le Comité prend note des changements apportés au système fiscal australien et indique que le personnel du secrétariat, qu'il s'agisse de citoyens australiens ou de résidents permanents en Australie, risque d'être désavantagé à l'égard des conditions fiscales nationales applicables aux autres contribuables australiens (CCAMLR-XXVI/6, paragraphes 15 à 18). Il estime qu'en principe, le personnel de la CCAMLR devrait être traité équitablement par rapport aux autres contribuables australiens. Il note que le secrétariat a écrit au ministère des Affaires étrangères et du commerce australien en vue de résoudre cette anomalie et recommande la résolution de cette question le plus rapidement possible. Par ailleurs, le Comité **recommande de donner au secrétaire exécutif l'autorité de régler la question du "Mature Age Worker Tax Offset" (CCAMLR-XXVI/6, paragraphe 17) et de l'effet de levier négatif. Ces paiements seraient une mesure provisoire jusqu'à ce que la question soit clarifiée par le ministère et que cette exemption soit soumise à un avis juridique. Le Comité recommande également au secrétaire exécutif de rendre compte au SCAF de la situation jusqu'à la résolution de cette question.**

EXAMEN DU BUDGET 2007

10. Le Comité prend note des résultats prévus du budget 2007 présentés dans le document CCAMLR-XXVI/4.

11. Il prend note de l'avis du secrétariat selon lequel le secrétariat a reçu, de la République Populaire de Chine, la cotisation d'un nouveau Membre, devenu membre de la Commission à part entière le 2 octobre 2007.

12. Un revenu supplémentaire de 40 000 AUD a été reçu à la suite du transfert des cautions confisquées en 2006, et non inscrites au budget, sur les demandes de mise en œuvre de pêcheries nouvelles et exploratoires. Ce montant et un excédent de 177 225 AUD de 2006 ont été versés au fonds de réserve.

13. Le Comité note qu'un montant de 20 000 AUD du poste "Formation" a été reversé dans le poste "Assurances et Maintenance" pour couvrir les frais de soutien supplémentaires

des consultants dans le cadre du système informatique du C-VMS (CCAMLR-XXVI/4, paragraphe 20). Il prend par ailleurs note des dépenses supplémentaires relatives au sous-poste "Équipement" destinées à couvrir le remplacement des serveurs informatiques du secrétariat en 2007 (CCAMLR-XXVI/4, paragraphe 20).

14. Le Comité prend note des économies réalisées aux postes "Salles et équipement de réunion", "Déplacements" et "Communication" découlant d'un excédent budgétaire total de 194 237 AUD à être reporté du budget de 2007 à celui de 2008 (CCAMLR-XXVI/4, paragraphe 18).

15. Le Comité recommande l'adoption du budget révisé de 2007 par la Commission.

16. Le Comité note qu'un montant d'environ 15 000 AUD à 18 000 AUD, généré par les loyers perçus par le secrétariat pour la location des salles de conférence à des organisations externes en 2007, sera versé dans le fonds de remplacement des immobilisations (CCAMLR-XXVI/6, paragraphe 31) suite à l'ouverture du fonds en 2006 (CCAMLR-XXVI, annexe 4, paragraphe 20). Il note par ailleurs que les sommes prélevées sur ce fonds ont financé l'amélioration du système de sonorisation pour la salle de conférence et du système d'éclairage de la salle de pause-café. Tous les Membres bénéficient de ces modifications.

SERVICE DE TRADUCTION SIMULTANÉE POUR LE SCIC

17. Le Comité prend note des délibérations de 2006 de la Commission (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.11) et du document du secrétariat (CCAMLR-XXVI/5) sur le coût de la mise à disposition d'un service de traduction simultanée pour le SCIC (22 000 AUD). Ce coût unique est accompagné d'un coût annuel de l'ordre de 66 000 AUD (CCAMLR-XXVI/4, paragraphe 19). Sur l'avis de la présidente du SCIC, la Commission note le degré de priorité élevé de l'interprétation des réunions du SCIC, laquelle faciliterait grandement ses travaux. **Le SCAF, par conséquent, recommande d'inclure un montant total de 88 000 AUD dans le budget de 2008 pour l'interprétation des réunions du SCIC.**

RÉSEAU DE CONNEXION SANS FIL

18. Le Comité prend note de l'avis selon lequel un réseau informatique sans fil a été installé et est désormais pleinement opérationnel (CCAMLR-XXVI/6, paragraphe 40). Le système permet l'accès à tous les documents de réunion ainsi qu'à l'Internet. Le Comité prend note des inquiétudes relatives au mauvais usage éventuel de ce service concernant l'accès à l'Internet, et soutient l'idée d'en faire payer tout usage excessif. Le Comité estime que cette situation est en constante évolution et devra être surveillée pour assurer le plein accès au système pendant les réunions de la CCAMLR.

FONDS DE RÉSERVE

19. Le Comité prend note de la dépense de 25 850 AUD prélevée sur le fonds de réserve pour l'achat d'un groupe électrogène en vue d'assurer un approvisionnement électrique

ininterrompu pour les serveurs informatiques du secrétariat (COMM CIRC 07/6). Il reconnaît que cette dépense constitue un usage légitime de ce fonds et qu'elle est conforme aux règles régissant l'utilisation du fonds de réserve ouvert en 2002 (CCAMLR-XXI, annexe 4, paragraphes 20 et 21) en vertu de la règle 5 du Règlement financier.

20. Le Comité note que le fonds d'exploitation général remboursera le fonds de réserve à la fin de l'année financière 2007.

SALAIRES DES CADRES

21. Comme ce fut le cas ces dernières années (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.16 et CCAMLR-XXV, annexe 4, paragraphe 21, par ex.), aucune proposition de structure salariale spécifique aux cadres n'a été présentée. Le Comité décide de conserver cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à sa prochaine réunion.

BUDGET DE 2008

Avis d'autres comités

22. La présidente du SCIC avise que le Comité a demandé le financement (50 000 AUD) d'un atelier d'évaluation de la conformité qui se tiendra parallèlement à la réunion du WG-EMM en 2008. Ce comité a également considéré et avancé la proposition de financement (100 000 AUD) d'une analyse de la performance de la CCAMLR qui sera examinée par le SCAF. Le SCAF décide d'inclure les deux postes dans le budget provisoire de 2008.

23. Le Comité prend note de l'avis de la présidente du Comité scientifique sur le budget 2008 du Comité, ainsi que sur les points spécifiques aux activités du Comité scientifique dans les postes pertinents du budget de la Commission.

24. Le Comité note l'importance des tâches présentées dans le budget proposé du Comité scientifique. Il prend également note de l'assurance que l'on s'efforcera de trouver des fonds de source externe en soutien à l'atelier CCAMLR-API. Pour le principe, le SCAF convient que le maximum d'effort sera fait pour s'assurer que les coûts de l'atelier seront partagés équitablement entre la CCAMLR et la CBI. Le SCAF approuve le montant de 91 000 AUD destiné à l'atelier, tout en rappelant que la CBI versera une somme équivalente. Il note également que les coûts administratifs se rattachant à l'atelier, qui se tiendra au secrétariat de la CCAMLR, s'élèveront à un montant supplémentaire de 32 000 AUD qui devra être partagé à parts égales entre la CCAMLR et la CBI.

25. Le Comité demande au Comité scientifique de faire tout son possible à l'avenir pour assigner des priorités dans ses demandes budgétaires. En faisant cette demande, le Comité insiste fortement sur le fait que les augmentations de coûts, telles que celles rencontrées dans les prévisions budgétaires de 2008, ne sauraient être considérées comme un précédent à l'avenir.

26. Le Comité note que, dans l'ensemble, le financement requis par le Comité scientifique est couvert par les dispositions présentées dans le budget provisoire (CCAMLR-XXVI/4). **Le SCAF recommande l'approbation par la Commission du budget 2008 du Comité scientifique de 386 800 AUD.**

27. En proposant le budget 2008, le SCAF prend note des remarques du secrétaire exécutif au sujet de l'accroissement du travail du secrétariat et reconnaît à nouveau qu'il devra classer ses tâches par ordre de priorité à l'avenir (voir paragraphe 7 ci-dessus). Il note par ailleurs que l'identification opportune des postes budgétaires permettrait d'établir l'ordre de priorité des tâches, afin de maintenir les contributions des Membres proches du principe de croissance réelle nulle, et de faciliter la préparation du budget.

28. Tout en restant attaché au principe d'une croissance réelle nulle, le SCAF note également qu'il n'est pas possible de limiter la hausse du budget 2008 révisé. Par conséquent, les contributions des Membres ne peuvent pas adhérer à ce principe et le secrétaire exécutif est prié d'examiner toutes les possibilités de réduction de coûts en 2008. Le Comité note que les contributions des Membres pour 2008 ont augmenté de 11,39%, ainsi qu'il est indiqué à l'appendice II. Cette augmentation tient compte du montant total de la contribution annuelle de la Chine pour 2008.

FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

29. En présentant son budget 2008, le Comité scientifique demande que les fonds alloués à l'examen déjà reporté du modèle de rendement généralisé ou du *Manuel de l'observateur scientifique* soient reportés à 2008 conformément à la procédure adoptée en 2004 lors de la création du fonds spécial pour la science (CCAMLR-XXIII, annexe 4, paragraphe 26).

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

30. Le SCAF rappelle que l'année financière de la CCAMLR commence le 1^{er} janvier. En vertu de la règle 5.6 du Règlement financier, les contributions sont exigibles à cette date et doivent être versées, au plus tard, 60 jours après cette date. En vertu de la même règle, la Commission peut autoriser le report de la date limite pour une période de 90 jours pour ceux des Membres qui ne sont pas en mesure de respecter la règle en raison du calendrier des années financières de leur gouvernement (c'est-à-dire, jusqu'au 31 mai de l'année au cours de laquelle la contribution est exigible).

Calendrier des contributions

31. **Le Comité recommande à la Commission d'accorder, en vertu de la Règle 5.6 du Règlement financier et conformément aux pratiques courantes, un délai de paiement des contributions de 2008 à l'Afrique du Sud, à l'Argentine, à la Belgique, au Brésil, à la Chine, à l'Espagne, aux États-Unis, au Japon, à l'Ukraine et à l'Uruguay, pour lesquels la date limite sera le 31 mai 2008.**

Traitement des contributions tardives

32. Suite à la décision que la Commission a prise en 2006 (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.22), le SCAF examine les diverses options ayant pour but d'inciter les Membres à payer leur contribution avant la date limite, conformément à la règle 5.6 du règlement financier. Ces options comprennent la redistribution d'une partie de l'excédent de l'année précédente aux Membres qui auront payé à la date exigible, l'imposition d'intérêts supplémentaires pour les paiements tardifs et des remises pour les paiements versés à la date exigible. Bien que le Comité estime que le problème des paiements tardifs doit être abordé, une solution éventuelle devra faire l'objet de discussions l'année prochaine.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2009

33. Le Comité présente à la Commission les prévisions budgétaires pour 2009, en notant qu'il est prévu une croissance réelle des contributions des Membres de 5,8%, à la suite de l'inclusion d'une réunion d'un groupe technique *ad hoc* et de la publication d'une édition spéciale de *CCAMLR Science*.

34. Toutefois, le SCAF rappelle l'avis qu'il a formulé les années précédentes selon lequel les chiffres sont uniquement présentés à titre indicatif et chacun des Membres devra veiller à les utiliser soigneusement lors de la planification de son budget. Le Comité note qu'il est important de réduire les dépenses, dans toute la mesure du possible, pour maintenir le budget dans sa cible habituelle de croissance réelle nulle (c.-à-d., dans les limites des taux d'inflation).

FONDS DU SDC

35. Le Comité note qu'aucune demande de prélèvement du fonds spécial du SDC n'a été reçue par le groupe d'experts du fonds du SDC.

AUTRES QUESTIONS

36. Le Comité examine le statut de l'Ukraine en ce qui concerne l'article XIX.6 de la Convention et l'interprétation de la décision de la Commission au sujet de la définition de "période de manquement" associée à la date de paiement des contributions d'un Membre (CCAMLR-XVIII, paragraphe 3.12). Le Comité prend note des informations du secrétariat concernant les paiements de l'Ukraine pour 2005, 2006 et 2007. Les avis sur le statut de l'Ukraine à l'égard de cette période de manquement varient. Le Comité estime que la Commission devra examiner le statut de l'Ukraine vis-à-vis de cette période de manquement dans une perspective juridique. L'une des délégations estime qu'il n'est pas évident que l'Ukraine ait manqué à ses obligations. La délégation de l'Ukraine fait savoir qu'un paiement partiel de 20 000 AUD sera versé très prochainement.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2008 ET 2009

37. Le Comité estime que l'Inde devrait être nommée à la présidence du SCAF de la fin de la réunion de 2007 jusqu'à la fin de la réunion de 2009.

38. Le Comité estime que la Nouvelle-Zélande devrait continuer à assurer les fonctions de vice-président du SCAF de la fin de la réunion de 2007 jusqu'à la fin de la réunion de 2008.

ADOPTION DU RAPPORT

39. Le rapport de la réunion est adopté.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

40. Le président, M. Hermann Pott (Allemagne), clôture la réunion. Le Comité le remercie d'avoir brillamment guidé les délibérations de la réunion ces cinq dernières années.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 22 au 26 octobre 2007)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2006
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2007
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Examen du budget de 2007
6. Traduction simultanée pour le SCIC
7. Réseau informatique sans fil
8. Fonds de réserve
9. Salaires des cadres
10. Budget de 2008
 - i) Budget du Comité scientifique
 - ii) Avis rendu par le SCIC
11. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
12. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Manière de traiter les paiements tardifs
13. Prévisions budgétaires pour 2009
14. Fonds du SDC
15. Autres questions
16. Élection du président et du vice-président du SCAF pour 2008 et 2009
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la réunion.

APPENDICE II

EXAMEN DU BUDGET 2007, BUDGET 2008 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009
(tous les montants sont en dollars australiens)

Budget 2007				Budget	Prévisions
Adopté en 2006	Révisé	Variance		2008	2009
			REVENUS		
2 726 700	2 726 700	0	Contributions annuelles des Membres	3 160 500	3 449 000
0	53 312	(53 312)	Contribution des nouveaux Membres	0	0
150 000	190 000	(40 000)	Provenant de / (Versé dans) fonds spéciaux	135 000	135 000
86 000	91 000	(5 000)	Intérêts	96 000	102 000
480 000	480 000	0	Imposition du personnel	500 000	520 000
93 300	171 225	(77 925)	Excédent de l'année précédente	194 000	0
<u>3 536 000</u>	<u>3 712 237</u>	<u>(176 237)</u>		<u>4 085 500</u>	<u>4 206 000</u>
			DÉPENSES		
600 500	595 500	5 000	Gestion des données	643 100	678 000
702 500	722 500	(20 000)	Respect de la réglementation	779 900	971 000
812 900	812 900	0	Communications	855 500	899 700
304 500	304 500	0	Services information	323 500	346 000
325 000	352 000	(27 000)	Technologie de l'information	386 300	411 700
790 600	730 600	60 000	Administration	1 097 200	899 600
<u>3 536 000</u>	<u>3 518 000</u>	<u>18 000</u>		<u>4 085 500</u>	<u>4 206 000</u>
			Dépenses affectées par sous-poste		
2 595 000	2 595 000	0	Salaires et primes	2 765 000	3 013 000
163 000	196 000	(33 000)	Équipement	220 000	226 000
97 000	117 000	(20 000)	Assurances et maintenance	117 000	122 000
39 000	19 000	20 000	Formation	19 000	20 000
250 000	225 000	25 000	Salles et équipement de réunion	230 000	235 000
178 000	158 000	20 000	Déplacements	214 000	306 000
57 000	57 000	0	Impression et photocopie	58 000	60 000
83 000	77 000	6 000	Communication	78 000	80 000
74 000	74 000	0	Divers	384 500	144 000
<u>3 536 000</u>	<u>3 518 000</u>	<u>18 000</u>		<u>4 085 500</u>	<u>4 206 000</u>
Excédent pour l'année		(194 237)			

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2008
 Contributions au fonds d'exploitation général – payable au 1^{er} mars 2008
 (les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contribution de base	Contribution relative à la pêche	Total
Afrique du Sud*	122 081	2 120	124 201
Allemagne	122 081	-	122 081
Argentine*	122 081	1 000	123 081
Australie	122 081	11 966	134 047
Belgique*	122 081	-	122 081
Brésil*	122 081	-	122 081
Chili	122 081	4 719	126 800
Chine*	122 081	-	122 081
Communauté européenne	122 081	-	122 081
Corée, République de	122 081	15 083	137 164
Espagne*	122 081	3 641	125 722
États-Unis	122 081	1 745	123 826
France	122 081	24 623	146 704
Inde	122 081	-	122 081
Italie	122 081	-	122 081
Japon*	122 081	12 505	134 586
Namibie	122 081	-	122 081
Norvège	122 081	2 264	124 345
Nouvelle-Zélande	122 081	6 696	128 777
Pologne	122 081	2 552	124 633
Royaume-Uni	122 081	7 657	129 738
Russie	122 081	2 630	124 711
Suède	122 081	-	122 081
Ukraine*	122 081	7 072	129 153
Uruguay*	122 081	2 202	124 283
	3 052 025	108 475	3 160 500

* Extension du délai de paiement approuvée par la Commission